AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (5)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Parpette-Braconnier, 19 décembre 1856

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parpette-Braconnier, 19 décembre 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)
Collation2 p. (59r, 60v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parpette-Braconnier, 19 décembre 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33969

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>19 décembre 1856</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Parpette-Braconnier</u>

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Parpette-Braconnier du 1er décembre 1856 à propos d'un emploi dans les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin explique à son correspondant qu'il pensait pouvoir recruter une seule personne pour prendre à la fois la direction industrielle de son entreprise et sa direction commerciale, mais qu'il a fini par confier les fonctions séparément à deux employés nouveaux : un chef de comptabilité et un employé chargé de surveiller les travaux, rémunérés l'un et l'autre 300 F par mois. Godin ajoute qu'il conserve la direction générale de ses établissements à laquelle il pensait pouvoir participer moins activement. Il conclut en affirmant que dans l'état actuel des choses, il ne pourrait offrir à un nouvel employé que la rémunération d'un bon contremaître, soit 2 000 à 3 000 F, ce qui ne correspond pas aux prétentions de son correspondant. SupportPassage du texte souligné et repéré dans la marge au crayon bleu sur le folio 59r.

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023



